



convocation pour "agression volontaire"

Par **kriss77**, le **02/01/2009** à **16:25**

bonjour,

lors d'une tentative de suicide (alcool + miorelaxant en surdose), et suite à l'appel de ma compagne, des pompiers sont intervenus à mon domicile pour constater mon état et me conduire à l'hôpital le plus proche. lors de cette intervention, le mélange alcool et médicaments a manifestement modifié ma personnalité. Je refusais d'être conduite à l'hôpital et les pompiers ont du me maîtriser au sol en usant de leurs forces. En me débattant, j'ai malencontreusement donné un coup de pied dans les parties génitales de l'un des pompiers volontaires, entraînant une interruption de travail supérieur à 8 jours. Je n'ai jamais eu de problèmes avec la justice, mon casier judiciaire est ou tout du moins était vierge. Convoquée au commissariat et mise en garde à vue, j'ai déposé signifiant le caractère involontaire de mon geste, certes, je souhaitais me défendre de ce que je jugeais comme une agression, mais ne souhaitait pas pour autant faire du mal à autrui. Je souhaiterais connaître la procédure à suivre pour requalifier ce fait d'agression involontaire (à l'extrême limite) et également être informée des peines encourues. Je n'ai pas de moyens financiers suffisant pour organiser ma défense, et je me sens totalement désarmée dans cette histoire qui relève pour moi de la science fiction. Des phénomènes marquants ont jalonné l'année 2008, ayant pour conséquences une fuite dans l'alcool et plusieurs tentatives de suicide. Je trouve injuste qu'après être sortie de l'alcool et des mes idées suicidaires, ce fait prenne des proportions astronomiques. Merci par avance de répondre à mes questionnements.